

Bulletin inscription ateliers Théâtre Compagnie L'éclosion

Saison 2025/2026

Compagnie L'éclosion

cielecllosion@gmail.com

07.62.74.51.65.



Nom de famille et prénom du responsable :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Tarifs :

Atelier hebdomadaire de 2h (33) : 255 euros.

Frais d'adhésion à l'association par personne : 10 euros.

Intervention en salle des fêtes avec Maëly :

Enfants : mercredi, 15h-17h.

Adolescents : mercredi, 17h-19h.

Inscription(s) pour le(s) membre(s) d'une même famille :

Nom, Prénom de l'adhérent	Année de naissance	Tarif (atelier + adhésion)
MONTANT TOTAL A REGLER		

Règlement deeuros par chèque en espèces

en 1 fois.

3 fois sans frais (3 chèques encaissés début octobre 2025, fin janvier 2026 et fin mars 2026).

J'ai pris note que le déroulement des cours est soumis à la condition de réunir un effectif suffisant. Si tel n'est pas le cas, le/les chèque(s) me seront rendu(s) fin octobre.

Les cours débuteront le mercredi 10 septembre dans la salle des fêtes.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur 2025/2026 dont un exemplaire m'a été remis ce jour et je m'engage à en respecter les clauses.

DATE

SIGNATURE

CESSION DE DROIT A L'IMAGE

Pour les ateliers de Théâtre avec la Compagnie L'écllosion

Nom

Prénom

Mail

Téléphone

J'autorise la Compagnie L'écllosion à utiliser mon image sur tous supports publics et privés dans le but de la promotion de ses ateliers. Cette cession d'image est effectuée à titre gratuit. Le cédant ne pourra demander de rémunération à posteriori pour son utilisation.

Fait à ST MARCEL EN DOMBES le



Signature

De l'adhérent ou de son représentant legal

CESSION DE DROIT A L'IMAGE

Pour les ateliers de Théâtre avec la Compagnie L'écllosion

Nom

Prénom

Mail

Téléphone

J'autorise la Compagnie L'écllosion à utiliser mon image sur tous supports publics et privés dans le but de la promotion de ses ateliers. Cette cession d'image est effectuée à titre gratuit. Le cédant ne pourra demander de rémunération à posteriori pour son utilisation.

Fait à ST MARCEL EN DOMBES le



Signature

De l'adhérent ou de son représentant legal

CESSION DE DROIT A L'IMAGE

Pour les ateliers de Théâtre avec la Compagnie L'écllosion

Nom

Prénom

Mail

Téléphone

J'autorise la Compagnie L'écllosion à utiliser mon image sur tous supports publics et privés dans le but de la promotion de ses ateliers. Cette cession d'image est effectuée à titre gratuit. Le cédant ne pourra demander de rémunération à posteriori pour son utilisation.

Fait à ST MARCEL EN DOMBES le



Signature

De l'adhérent ou de son représentant legal



Règlement intérieur ateliers Théâtre Compagnie L'Écllosion

2025-2026

▪ Généralités :

L'association Compagnie L'Écllosion est une association « loi 1901 », créée pour proposer des activités culturelles. Elle est gérée par un conseil d'administration bénévole. Le budget de fonctionnement est constitué par les cotisations des adhérents. Toute inscription à l'association implique l'acceptation de ce règlement intérieur dans son intégralité.

▪ Conditions d'admission :

Les adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle valable pour une année scolaire. Le règlement de la cotisation est exigé au moment de l'inscription, avec possibilité de règlement en plusieurs fois. Pour toute inscription en cours d'année, un prorata par mois entier sera effectué pour le calcul de la cotisation, tout mois entamé est dû. Un atelier d'essai est possible avant inscription seulement durant le mois de septembre et s'il reste des places disponibles dans le cas contraire la professeure est en droit de refuser l'accès à l'atelier si la capacité du groupe est atteinte (12 personnes). Au-delà de la période d'essai courant septembre, l'inscription sera considérée comme ferme et définitive. Un nombre d'adhérents minimum sera nécessaire au maintien de chaque atelier.

▪ Remboursement :

Les seuls motifs de remboursement sont un cas de force majeure (déménagement,...) ou une raison de santé sur présentation d'un certificat médical. Le remboursement sera calculé au prorata, tout mois entamé est dû.

Aucun certificat médical n'est souhaité. Il est à noter que l'aptitude à une activité est laissée à l'appréciation de l'adhérent, ou de son représentant légal pour les mineurs, la responsabilité de l'association ne pourra être engagée en cas d'incident.

▪ Responsabilité

L'association est responsable de la sécurité des adhérents à jour de cotisation pendant les ateliers et dans les locaux associatifs (salle des associations), elle souscrit à cet effet à une assurance. Cette responsabilité commence à la prise en charge de l'élève par la professeure à l'heure de début d'ateliers et se termine à la fin du cours. Il est de la responsabilité des parents de s'assurer de la présence de la professeure avant de laisser leur enfant. L'association ne peut en aucun cas être tenue responsable de tout incident qui surviendrait à un enfant laissé sans surveillance avant le début et après la fin du cours, ainsi qu'à une personne (enfant ou adulte) non inscrite au cours auquel il assiste dans le cadre d'un essai. L'association décline en outre toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet. Tout adhérent est tenu de respecter les consignes de l'intervenante. En cas de mauvais déroulement de plusieurs ateliers dû au comportement d'un adhérent (non respect des consignes, perturbateur pour ces camarades) et après échange avec celui-ci ou son responsable légal des sanctions peuvent être prises allant jusqu'à l'exclusion en cas extrême. Les parents ne sont pas admis dans la salle pendant le cours de leurs enfants, de même les enfants ne sont pas admis dans la salle pendant le cours de leurs parents. Si absence de l'intervenante, l'information vous sera

communiquées en avance durant les ateliers et par mail. Un remplacement sera mis en place ou un report soit pendant les vacances scolaires, les week-ends ou en fin de saison.

▪ **Début des ateliers**

A partir du mercredi 10 septembre 2025, et ils se termineront le mercredi 17 juin 2026, soit 33 ateliers sur la période. Il n'y a aucun cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés sauf en cas de nécessité pour la professeure de rattraper un atelier du fait d'une absence exceptionnelle.

▪ **Spectacle de fin d'année**

Un spectacle est organisé pour la fin de l'année, il se déroulera le week-end du 13-14 juin 2026. L'entrée à ce spectacle est gratuite pour les enfants, adolescents et les adultes participant au spectacle et payante pour les spectateurs car nous devons engager des frais de location ou d'achat de matériel, de costumes, décors et payer des droits à la SACEM si nécessaire, le prix d'entrée peut également participer à la vie et au soutien de l'association. Des précisions sur le déroulement du spectacle seront fournies par la professeure lors du 1er trimestre 2025.

▪ **Droit à l'image**

L'association est susceptible de prendre des photos de groupe ou vidéos lors de ses différentes animations. Il vous sera demandé de remplir et signer un document afin de donner ou non votre accord. Ces photos peuvent être utilisées pour illustrer des articles de journaux, pour alimenter les réseaux sociaux ou site internet de l'association, illustrer les ateliers durant le forum des associations, etc.